Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602384-20251204-2025_31-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

Commune de SAINT TUGDUAL

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le QUATRE DECEMBRE à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM SIOU Raymond – LE GAL Stéphane - Mmes LE BRIS Maryse – AUFFREDO Catherine – MM ROBIC Alain – ALEYAUME Dominique – Mme BERNARD Christiane – M LE MARRE Jean-Luc

Excusés : M DAUPHAS Christian (procuration à Maryse LE BRIS) - Mme CLAUDIC Carole

Secrétaire de séance : M LE GAL Stéphane

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
28/11/2025	10	8	1	9

N°2025/31

Objet : Partenariat pour le développement des solutions d'habitats temporaires - Convention à signer avec RMCom et l'association AILES

L'hébergement temporaire des jeunes, actifs et saisonniers est un enjeu identifié par Roi Morvan Communauté dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat.
Il existe cependant sur le territoire communautaire une forte tension sur le parc locatif.

Par conséquent RMCom souhaite créer un réseau d'habitat multisites et multiformes, offrant des solutions temporaires et adaptées aux jeunes et aux travailleurs, e les rapprochant de leurs lieux d'emplois.

Pour cela il convient d'établir une convention avec AILES (Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités) pour formaliser ce partenariat sur le territoire communautaire.

Engagée dans la thématique de l'habitat de transition, AILES propose une gamme de services visant à faciliter l'accès au logement. Cela inclut la gestion d'un parc de logements diversifié, l'accompagnement des personnes dans leur recherche de logement, et le développement de projets favorisant la mixité sociale et l'intégration des différents publics.

La convention est signée pour 5 ans et aucune participation financière n'est demandée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Stéphane LE GAL

Le Maire,
Raymond SIOU

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL 56 (Morbihan)